

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

-----

**Séance du 11 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

**Etaient présents** : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

**Excusés** :

Mme RIQUART Cécile  
M. DUTOIT Maurice

**Assistait à la séance** :

**Secrétaire de séance** : Mme DELPORTE Marie-Françoise

<b>N°4</b>
------------

<b>FINANCES</b>
-----------------

Adoption du budget primitif 2024
----------------------------------

Nombre de membres

afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 11

Présents : 9

Quorum : 6

qui ont pris part à la délibération : 9

date de la convocation : 30 mars 2024

date de réception en préfecture : 20 avril 2024

date de publication sur le site internet : 20 avril 2024

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 AVRIL 2024

---

N° 4

### FINANCES

#### Adoption du budget primitif 2024

##### Préambule

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget primitif,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulée lors de la séance du conseil d'administration du C.C.A.S du 07 mars 2024,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du C.C.A.S pour l'exercice 2024.

Il est rappelé que le vote du budget se fait par chapitre, ou par article si le conseil municipal le décide, conformément à l'article L 2312-2 du CGCT.

Le budget primitif pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 216 937,19 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 80 536,65 €

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,  
Matthieu CORBILLON

